

**EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

*Présents :* Mmes et MM Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Catherine GIL, Norbert ALAÏMO, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM,

*Etaient excusés :* Claude GOUJON, Jim CARTIER, Laure DESVARD, Ludovic GAHLAC, Virginie GUSTAVE, Françoise PUGINIER-LUSCHKA, Marie-Claire FRYDER.

*Etaient absents :*

*Ont donné procuration :*

Claude GOUJON donne pouvoir à Bernard JEREZ

Jim CARTIER donne pouvoir à Catherine GIL

Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

Ludovic GAHLAC donne pouvoir à Norbert ALAÏMO

Virginie GUSTAVE donne pouvoir à Jeanine NONROY

Françoise PUGINIER-LUSCHKA donne pouvoir Félix von LUSCHKA-SELLHEIM

*Date de la convocation :* 20/06/2025

*Secrétaire de séance :* Catherine GIL

En exercice	15
Présents	8
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

**Objet : Modification du tableau des emplois**

N° DEL 20250626-018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission d'un agent d'animation du service périscolaire, et du souhait de non renouveler son contrat d'un d'adjoint d'animation.

Il convient d'assurer un service d'accueil pendant les périodes périscolaires : accueil le matin, durant la pause méridienne et le repas de midi, le soir jusqu'à 18h, ainsi que le mercredi.

L'organisation et la gestion de ce service, indispensable pour les parents qui travaillent, sont particulièrement complexes.

De plus, un de nos agents de nettoyage ayant fait valoir ses droits à la retraite, les heures qui lui étaient attribuées seront faites à partir du 1<sup>er</sup> septembre par notre agent de restauration scolaire.

Suite à ses deux départs, les fonctions et les emplois du temps de chacun ont été réorganisés aussi il convient de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

♦ *Modification de la quotité du temps de travail des emplois créés suite à la délibération du 17/09/2021 numéro DEL 20210917-005, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,*

- Réduction de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire, précédemment à 26,5/35<sup>ème</sup>
- Réduction un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 21/35<sup>ème</sup>, pour assurer à 100% de son temps de travail des fonctions d'animateur pendant les temps scolaires et périscolaires, précédemment à 28,5/35<sup>ème</sup>

♦ *Modification de la quotité du temps de travail de l'emploi créé suite à la délibération du 11/08/2022 numéro DEL 20220811-006, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025,*

- Augmentation de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30/35ème d'un temps complet, afin d'assurer le fonctionnement de la cantine scolaire, ainsi que le nettoyage hebdomadaire des nouveaux bâtiments de la mairie et de la médiathèque, précédemment à 28/35<sup>ème</sup>

♦ *Création des emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,*

- D'un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 16/35<sup>ème</sup> pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire,

- D'un emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM, à temps non complet, à raison de 33,5/35<sup>ème</sup>, pour assurer à 100% de son temps de travail des fonctions d'ATSEM,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

♦ **ACCEPTE les modifications de quotité de travail comme énoncées :**

- Réduction de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire, précédemment à 26,5/35<sup>ème</sup>
- Réduction un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 21/35<sup>ème</sup>, pour assurer à 100% de son temps de travail des fonctions d'animateur pendant les temps scolaires et périscolaires, précédemment à 28,5/35<sup>ème</sup>
- Augmentation de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 30/35<sup>ème</sup> d'un temps complet, afin d'assurer le fonctionnement de la cantine scolaire, ainsi que le nettoyage hebdomadaire des nouveaux bâtiments de la mairie et de la médiathèque, précédemment à 28/35<sup>ème</sup>

♦ **DECIDE** la création des emplois suivants, à compter du 1<sup>er</sup> août 2025,

- D'un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 16/35<sup>ème</sup> pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'adjoint au responsable du service périscolaire,
- D'un emploi d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM, à temps non complet, à raison de 33,5/35<sup>ème</sup>, pour assurer à 100% de son temps de travail des fonctions d'ATSEM,

♦ **PRECISE** que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux, pour les animateurs, sur celle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles pour la nouvelle ATSEM, et sur celle des adjoints techniques pour notre agent de restauration scolaire.

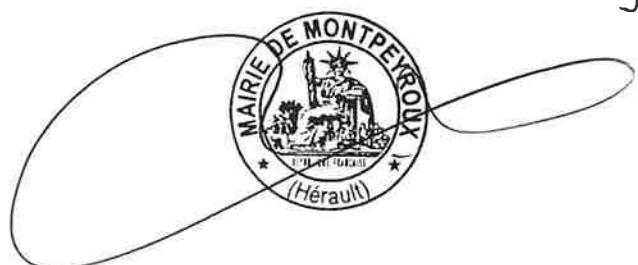
♦ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

**Claude CARCELLER.**

P/ô Bernard JEREZ  
Maire Adjoint



# TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS TITULAIRES		
Emplois à temps complet		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
<b>Service administratif</b>	<b>3</b>	
Secrétaire générale de Mairie : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - gestion du personnel – conseil municipaux	1	Attaché territorial
Accueil du public – état civil - service électoral - secrétariat - suivi location des salles et association	1	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe
Comptabilité - Gestion de l'urbanisme	1	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Service technique</b>	<b>2</b>	
Encadrement de l'équipe technique : Instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
<b>Service social</b>	<b>1</b>	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	ATSEM
<b>TOTAL à temps complet</b>	<b>6</b>	
Emplois à temps non complet		
<b>Service social</b>	<b>3</b>	
Service d'animation périscolaire	3 20/35 21/35 16/35	Adjoint d'animation <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
<b>Service social</b>	<b>1</b>	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1 33.5/35	ATSEM <i>(recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)</i>
<b>TOTAL à temps non complet</b>	<b>4 (2,58 ETP)</b>	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS		
Emplois à temps complet		
<b>Service technique - CDI</b>	<b>1</b>	
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
<b>Service périscolaire - CDI</b>	<b>1</b>	
Responsable du service d'animation périscolaire	1	Animateur territorial
<b>TOTAL à temps complet</b>	<b>2</b>	

<b>Emplois à temps non complet -</b>		
<b>Service administratif - CDI</b>	<b>1</b>	
Agent postal communal	1 18,5/35	Adjoint administratif
<b>Service culturel - CDI</b>	<b>1</b>	
Responsable médiathèque	1 25/35	Adjoint du patrimoine
<b>Service Restauration scolaire - CDI</b>	<b>1</b>	
Responsable de la cantine	1 30/35	Adjoint technique
<b>TOTAL à temps non complet</b>	<b>3</b> <b>(2,10 ETP)</b>	

**Soit 15 agents pour 12,68 équivalents temps plein**